



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le

6 SEP. 2018

Préfecture

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M BARTOLINI
Tél : 04.84.35.42.71
patrick_bartolini@bouches-du-rhône.gouv.fr

Monsieur le Directeur Général,

Mes services ont bien été destinataires de votre dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour les sites d'exploitation des formes 8, 9 et 10 sur le territoire de la ville de Marseille.

En application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, une demande éventuelle de complément du formulaire transmis vous sera demandée dans le délai de quinze jours, à compter du présent accusé de réception.

Dans un délai de trente cinq jours, vous serez informé de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération très distinguée.

M. Jacques HARDELAY
Directeur Général
société CNM
Terre Plein de Mourepiane
Porte 4
13015 Marseille

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau,
GIMBERTO THY